

PROCÈS VERBAL
Conseil d'Administration du CIAS du 11 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 septembre à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes, sous la présidence de Madame AGULLANA Marie-Claude, Vice-Présidente,

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents et représentés : 11

Date de la convocation : 05/09/2024

Quorum : 8

Nombre de conseillers présents : 11

Fin de la séance : 19h41

Nom -Prénom	Présent	Excusé Pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé Pouvoir à	Absent
AGULLANA Marie-Claude	X			LO-PAPA Jean-François	X	Arrivée 18h20	
BARLET Agnès	X	Départ 19h20		MAUPOME Christine		X	
BARRIERE Monique	X			METIVIER Christelle	X		
CABRERO Michel	X			MICHEAU-HERAUD Marie-Line	X		
COUTY Tania	X			PINOL Maryse	X		
DEVEVEY Anne Caire	X			SIMON Patricia	X		
FAYE Lionel		X		TREVAUX Micheline		X	
GOGA Hélène	X						

Le quorum est atteint. Il n'y a aucun pouvoir.

Madame la Vice-Présidente demande un ou une secrétaire de séance. Madame Patricia SIMON est désignée secrétaire de séance.

Liste des décisions et/ou informations

Conseil d'Administration du CIAS du 11 septembre 2025

Délibération N°	Objet de la délibération	Approuvé.e ou Rejeté.e
2025-14	Sommes à provisionner au titre des créances douteuses	UNANIMITÉ
INFORMATION	Retours du travailleur social sur ses premières semaines d'intervention	
INFORMATION	Renouvellement de la convention Transport à la Demande	
INFORMATION	Présentation du projet d'accompagnement des seniors de la résidence autonomie et de la commune par le CCAS de Latresne	
	Questions diverses	

2025-14 **Sommes à provisionner au titre des créances douteuses**

Considérant la note d'information du Service de Gestion Comptable (SGC) de Castres-Gironde sur les créances douteuses

Considérant que le Conseil d'Administration du CIAS a accepté d'utiliser la méthode forfaitaire progressive afin de provisionner au titre des créances douteuses.

Madame AGULLANA, Vice-Présidente expose :

Il est proposé au Conseil d'administration de provisionner, au titre des créances douteuses constatées sur l'exercice 2025, les sommes suivantes :

		Restes à recouvrer (*) Comptes 41XX	Restes à recouvrer (*) Comptes 4672X	TAUX VOTÉS	Provision forfaitaire Comptes 41XX	Provision forfaitaire Compte 4672X
Créance année courante	2025	10 469,12 €	0,00 €	0,00%	0,00	0,00
Créances (n-1)	2024	395,22 €	0,00 €	10,00%	39,52	0,00
Créances (n-2)	2023	1 438,22 €	0,00 €	20,00%	287,64	0,00
Créances (n-3)	2022	491,21 €	0,00 €	40,00%	196,48	0,00
Créances antérieures	2021 et antérieures	170,98 €	0,00 €	70,00%	119,69	0,00
(*) Situation actualisée au 06/08/2025					643,34 €	0,00 €
Solde au 31/12/2024					C/4911 439,18 €	C/4961 0,00 €
Ajustement de la provision					204,16 €	0,00 €

439.18 € ont déjà été provisionné sur le budget 2024, il s'agira d'ajuster la provision sur le budget 2025 pour un montant de 204.16 €.

Le mandat de 204.16 € sera émis sur le compte 6817.

Après avoir entendu l'exposé de Mme La Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- **D'AJUSTER** la provision sur le budget 2025 pour un montant de 204.16 €.

Marie-Line MICHEAU-HERAUD demande confirmation : « Avions-nous suffisamment provisionné ? »

Marie Claude AGULLANA répond que la provision était suffisante : 600€ était provisionné au budget.

C'est la perception qui demande de délibérer pour créer cette provision.

VOTANTS : 8

POUR : 8

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

INFORMATION

Retours du travailleur social sur ses premières semaines d'intervention

Madame La Vice-Présidente introduit Stéphanie LAGARDE, travailleur social qui a intégré le service du CIAS depuis le 28 juillet 2025.

Stéphanie LAGARDE expose son retour à la suite de ses premières semaines de prises de fonction :



Elle rappelle ses missions :

1. Conduire un diagnostic territorial et participer à l'élaboration d'une politique d'action sociale :
 - Être identifiée comme personne-ressource auprès de l'ensemble des services à la population pour accompagner les situations sociales spécifiques ;
 - Être identifiée comme un des référents « action sociale » auprès des partenaires du territoire.
2. Structurer, suivre et animer les actions sociales d'intérêt communautaire :
 - Logements d'urgence ;
 - Transport à la demande ;
 - Autres actions sociales mutualisées ou mutualisables dont Monalisa.
3. Assurer un rôle de centre ressource pour les CCAS du territoire :
 - Rencontrer les communes, identifier leurs besoins ;
 - Proposer une collaboration adaptée à ces besoins ;
 - Accompagner des situations spécifiques à la demande des CCAS ou des habitants.

Bilan intermédiaire après 1 mois et demi de prise de fonction :

- 15 rencontres d'agents de services de la CDC pour avoir une vue globale de l'activité de la Communauté de communes ;
- 8 communes rencontrées (Manque à ce jour : Langoiran, Cénac et Cambes. Les rendez-vous sont fixés) ;
- 9 partenaires rencontrés (CLIC, Région axe mobilité, transporteur, plateforme, médecin, Greta, prestataires, Monalisa) ;
- 6 RDV partenaires pris (travailleurs sociaux CDC coteaux et Créonnais, MDS Créon, EDEA Tresses, café des aidants, cabane à projets Créon) ;
- 11 habitants reçus de 6 communes différentes :
 - 22 RDV dont 13 en visite à domicile, 4 RDV à la CDC, 5 RDV téléphoniques ;
- Transport à la demande ;
- Monalisa.

Retour de l'échange avec Myriam BOIROUX, coordinatrice Gironde Monalisa :

L'objectif de cet entretien était de comprendre l'intérêt de Monalisa et quelles actions sont possibles ?

Monalisa a pour objectif de lutter contre l'isolement des personnes âgées. Les étapes à mettre en place seraient les suivantes :

- Constituer une ou des équipes citoyennes (mini 4 personnes) ;
- **Un référent** : À l'écoute des autres, il organise le collectif. C'est le porte-parole de l'équipe. Il programme les réunions et les anime, tient à jour les contacts ... il aide dans un 1^{er} temps à faire émerger les projets d'actions de ou des équipes citoyennes du territoire.
- **Activités possibles** : Visites de convivialité - Appels téléphoniques - Sorties et balades - Aide à la mobilité - Rencontres, repas et jeux - Démarches administratives - Découverte des possibilités de communiquer via un téléphone ou une tablette - Animations sportives, culturelles et de loisirs.



- Organiser une réunion publique : mobiliser les foules pour venir à la réunion publique y compris les personnes déjà engagées, proposer un mode de réunion dynamique (témoignage : AAD, asso PA, film, pot de l'amitié...) avec la participation de Monalisa. En fin de séance, prise de coordonnées des personnes souhaitant s'engager.

Monalisa accompagne à chaque étape, propose des formations aux bénévoles.

Stéphanie LAGARDE donne quelques exemples de possibilités à envisager et indique qu'il faut bien définir ce qui est souhaité au travers d'une charte.

18h20 : Arrivé de LO-PAPA Jean-François

Marie-Claude AGULLANA précise que c'est la période préélectorale, en conséquence, pour les équipes déjà constituée comme à St Caprais et Camblandes, pas de difficultés. Pour les autres communes, il faut déterminer dans quelle mesure il est possible de lancer le projet ou s'il est préférable attendre la fin des élections municipales.

Tania Couty répond que si ce ne sont pas les élus qui lancent le projet et dans la mesure où la délibération date de mars 2025, il n'y a pas de difficulté à poursuivre le projet. À noter toutefois qu'aucun élu ne pourra communiquer sur ce projet.

En conséquence, Stéphanie LAGARDE explique son questionnement quant à la mise en place d'une réunion publique dans cette période. Elle est à la fois essentielle et difficile car il faut arriver non seulement à réunir du monde mais également à avoir des bénévoles qui souhaitent s'engager à l'issue. Il faut bien réfléchir sur la constitution et l'animation de cette réunion publique. Elle liste quelques pises : témoignage d'une aide à domicile, témoignages d'association en faveurs des personnes âgées, des infirmiers, diffuser des films, un temps de clôture convivial... Les élus sont sollicités pour réfléchir aux différents moyens d'inviter les habitants de leur commune en fonction du territoire. La réflexion se porte autour des réseaux des communes, la communication au niveau de la CdC (Internet, Intramuros...)

Patricia SIMON explique qu'il est difficile de trouver des moyens de communication pour les personnes âgées. Elle demande quel est le public visé pour cette réunion publique ? Réponse : des bénévoles pour constituer les équipes citoyennes.

Stéphanie LAGARDE ajoute qu'une piste de réflexion est en cours avec le « staff du service jeunesse » de la communauté de communes. C'est un groupe de jeunes du territoire dont les actions sont animées par le service jeunesse. Il est possible de les solliciter pour communiquer sur ce projet.

Marie-Line MICHEAU-HERAUD revient sur la faisabilité d'organiser cette réunion publique en période pré-électorale.

Tania COUTY répond que c'est bien dans la continuité de la délibération prise en mars 2025 que certaines communes ont déjà entamé un travail de communication. Il faut, bien évidemment, éviter les articles dans la presse, les temps conviviaux démesurés et qu'en cas de doute, il est possible de solliciter l'AMG ou la préfecture.

Stéphanie LAGARDE conclut : Après vérification de la faisabilité de réaliser une réunion publique dans le contexte actuel, elle soumettra aux élus le déroulé prévu pour ce temps.

Patricia SIMON demande si c'est un lieu pour l'ensemble des communes ?

Marie-Claude AGULLANA répond par la positive et ajoute qu'il faudra définir la salle disponible la plus adaptée. L'auditorium du collège est une possibilité, mais également la salle de Cambes qui est à la fois centrale et adaptée à l'évènement.

Anne-Claire DEVEVEY ajoute qu'il faudra définir une date commune et que le plus important sera de travailler l'organisation et la communication. « Nous ne sommes pas à quelques semaines prêts ».

INFORMATION	Renouvellement de la convention Transport A la Demande
-------------	--

La Vice-Président rappelle le principe du transport à la demande qui est un service proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec la communauté de communes. Un véhicule adapté transporte les habitants de la CDC pour des trajets occasionnels : un rendez-vous chez le médecin, un train à prendre, des courses au supermarché, les gares et les arrêts de car du réseau de transports Nouvelle-Aquitaine...

En 2023, une nouvelle convention avec la Région a été signée avec une nouvelle tarification. L'objectif est de reprendre le fonctionnement du transport à la demande, de faire un point sur l'utilisation de janvier à juin 2025 (typologie des publics, motifs de voyage, nombres...), de réfléchir au sujet des transports pour les salariés de l'ESAT, et des destinations proposées par le transport à la demande.

La Vice-Présidente rappelle que le transport à la demande propose des trajets occasionnels du lundi au vendredi de 8h à 19h hors scolaire et domicile-travail en complément des lignes régulières de cars et de trains régionaux.

Ce service est proposé aux personnes :

- à mobilité réduite
- âgées de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie,
- sans autonomie de déplacement,
- en insertion professionnelle,
- en situation de précarité.

Marie-Claude AGULLANA présente l'état des lieux de ce service de janvier à juin 2025 :

	BAURECH	CAMBES	CAMBLANES	CENAC	LANGOIRAN	LATRESNE	LE TOURNE	LIGNAN	QUINSAC	SAINTE CAPRAIS	TABANAC	CDC
nombres d'habitants	919	1853	3145	2131	2152	3699	836	834	2216	3460	1074	22319
dossiers actifs (au 14/08/25)	4	37 dont 29 FMT	26	8	11	38	0	3	3	11	6	147
en Perte d'autonomie			2		1		0			1	1	5
agées de plus de 75 ans	1	4	12	3	4	19	0	3	2	2	2	52
Sans Autonomie de Déplacement	3	6	2	2	4	5	0			3	1	26
Personne à Mobilité Réduite		23	7	2	2	10	0		1	4	1	50
en Insertion professionnelle	1	28	4	3	2	1	0			1		40
Précarité ou minima sociaux	1		1	1	1	1	0				1	6
Fauteuil roulant		1	2	0	1	3	0	0	0	1	0	8
accompagnant		4	0	1	1	3	0	0	0	3	0	12

Nombre de voyages réservés (du 01/01 au 30/06) :

	BAURECH	CAMBES	CAMBLANES	CENAC	LANGOIRAN	LATRESNE	LE TOURNE	LIGNAN	QUINSAC	SAINTE CAPRAIS	TABANAC	CDC
nombres de voyage ALLER	0	308	120	149	87	170	0	13	1	159	7	1014
nombres de voyage RETOUR	0	292	120	147	89	169	0	12	1	170	5	1005
nombres de voyages refusés	1	59	24	28	22	44	0	2	2	28	7	217

Il est à noter un nombre important de refus : 217.

Marie-Line MICHEAU-HERAUD demande si ce refus correspond aux inscrits ? Réponse par la positive.

Maryse PINOL demande la signification de « Refusé ».

Marie-Claude AGULLANA répond que la demande ne correspond pas à l'itinéraire déjà prévu au regard des premières réservations, les horaires ne sont pas adaptés...

Patricia SIMON explique que les Quinsacais indiquent que le lieu de dépose n'est pas adapté au lieu correspondant au besoin. La dépose se fait souvent au niveau d'un arrêt de bus obligeant l'usager à marcher jusqu'à son lieu de rendez-vous.

Jean-François LO-PAPA ajoute également qu'un certain nombre d'usagers annule leur rendez-vous au dernier moment. Stéphanie LAGARDE répond que la problématique concerne surtout les besoins des usagers qui sont trop différents en termes d'horaire et de trajets souhaités. Le territoire est très large pour un transport de 8 places.

Marie-Claude AGULLANA précise les différents motifs de trajets qui sont essentiellement pour les courses, les rendez-vous médicaux, les rendez-vous MDS et le domicile-travail pour l'Esat.

En 2023 il y avait 203 inscrits pour 2315 voyages, en 2024, 237 inscrits pour 2507 voyages et pour 2025, actuellement 147 inscrits pour 1505 voyages.

Rappel des tarifs :

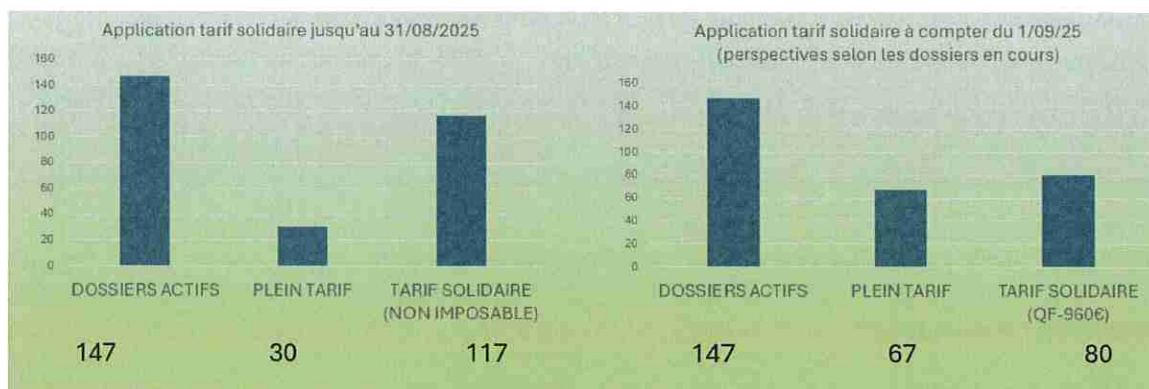
- Gratuité :
 - Anciens Combattants (mais pas femme d'AC)
 - Les moins de 4 ans (avec inscription sur la plateforme)
 - Les accompagnateurs de PMR (avec inscription sur la plateforme)
- Tarif solidaire :
 - Qui ont un QF fiscal mensuel inférieur à 960 €
 - Bénéficiaires de l'AAH ;
 - Bénéficiaires de l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA).
- Les réfugiés réinstallés en Nouvelle-Aquitaine et les titulaires d'une autorisation provisoire de séjour au titre de la protection temporaire de l'Union Européenne

Montants des trajets :

Tous les trajets dans la CDC (y compris Sadirac et Bouliac) :	Hors CDC (voir trajets possibles sur plaquette) :
- 2.5€ aller - 4.5€ AR - 0.40€ aller Tarif solidaire	- 7€ Aller - 14€ AR - 1.40€ Aller tarif solidaire

Marie-Claude AGULLANA précise qu'un certain nombre d'usager a pu bénéficier du tarif solidaire en raison de confusion dans la lecture des avis d'imposition transmis. Stéphanie LAGARDE indique que dans le règlement intérieur en 2023 était mentionné « tarif solidaire pour les personnes non imposable ». Ce « non imposable » amène à confusion. Au 1^{er} septembre 2025, le tarif solidaire correspondant au critère établi par la Région à savoir un quotient familial inférieur à 960€ est appliqué à toutes les demandes.

Le tableau ci-après explique le changement de dossiers dit au « tarifs solidaire » avant les éléments de tarification validé avec la Région. Ce qui aura un impact financier positif en faveur de la CdC.



Présentation du coût pour la Communauté de communes :

TARIFS APPLIQUES A LA CDC	UNITAIRE HT	NOMBRE DE VOYAGE	TOTAL HT	TTC
Intra CDC + Sadirac et Bouliac	18,78	1321	24808,38	27372,94
CREON	34,47	156	3817,32	4211,94
Cenon/Floirac/Lormont	35,77	28	1001,56	1105,09
TOTAL		1505	29627,26	32689,97
VOYAGE ESAT		639	12000,42	13240,96
PARTICIPATION USAGER				1003,6
REGION (participation 50% du restant)				9222,7

Il y a une différence très importante entre le coût à l'utilisateur et le coût pour la Communauté de communes. C'est bien le trajet par utilisateur et non par bus qui nous est facturé. A savoir que s'il y a un bus complet de 8 passagers, c'est bien 8 trajets individuels qui sont facturés à la Communauté de communes.

A noter que les trajets vers l'ESAT sont à la pleine charge de la CdC et ne rentrent pas en compte dans le calcul de la participation de la Région. Cette dernière prend en charge le restant à hauteur de 50% uniquement.

Au regard de ces éléments Stéphanie LAGARDE souhaite approfondir 3 points :

- La question du trajet domicile-travail pour les travailleurs de l'ESAT.

Ces trajets concernent 3 utilisateurs sur l'ensemble de l'année (matin et soir) et 3 utilisateurs ponctuels à l'année. Ces trajets ne correspondant pas aux critères de la Région, les élus ont fait le choix de prendre en charge la totalité de leur financement.

Toutefois, ces derniers mois, la CdC a reçu des plaintes d'usagers qui ne peuvent pas bénéficier de ce service, car les trajets de l'ESAT matin et soir ne permettent pas de répondre aux autres demandes. L'exemple est donné pour un usager qui peut avoir un trajet pour aller faire les courses ou se rendre à un rendez-vous, mais qui n'a pas de possibilité pour un trajet retour.

À titre d'exemple sur 1014 voyages aller, 321 sont à destination de l'ESAT. Sur 1005 voyages retours, 318 concernent l'ESAT. Cela représente un coût à charge de la CdC uniquement à hauteur de 13 240,96 TTC

Marie-Line MICHEAU-HERAUD demande si l'Esat a un service de ramassage ?

Stéphanie LAGARDE répond que non. Elle présente l'article R344-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles stipule dans son article 2 que « le budget principal de l'activité sociale des ESAT comprend la prise en charge des frais de transport collectif des travailleurs handicapés lorsque des contraintes tenant aux capacités des travailleurs handicapés l'exigent ou en cas d'absence de l'offre de transport collectif ».

Elle ajoute qu'elle a demandé à la Région comment fonctionne les autres ESAT qui lui a répondu que seul l'ESAT de Sadirac est alimenté par la CdC. Les autres ESAT assurent le transport ou prévoient des taxis via leur propre moyen.

Anne-Claire DEVEVEY répond que si la CdC accorde ce fonctionnement à l'ESAT alors pourquoi ne pas l'étendre aux autres ? C'est bien à l'ESAT d'organiser ses transports d'autant plus que l'ARS finance ces transports.

Tania COUTY ajoute que la question est bien de ne pas priver ces travailleurs de transports. Mais si le financement est possible par les ESAT, pourquoi la CdC continue-t-elle d'accepter cette prise en charge ?

Anne-Claire DEVEVEY indique que le service de transport a été refusé à l'un des administrés de Saint Caprais de Bordeaux, en situation de handicap. Son véhicule aménagé est tombé en panne et il n'avait aucune solution pour se déplacer, ce qui l'a placé en grande difficulté. Elle estime qu'il serait plus cohérent d'accorder le trajet domicile-travail de manière ponctuelle à des situations exceptionnelles comme cet habitant plutôt qu'aux travailleurs de l'ESAT qui bénéficie d'une aide financière.

Stéphanie LAGARDE explique que jusqu'à lors cela n'avait pas posé de problème puisque c'était un sujet uniquement financier. La question se repose aujourd'hui dans la mesure où il y a des bénéficiaires qui ne peuvent pas utiliser ce service en raison de ces trajets quotidiens. Cela équivaut à 1 trajet sur 6 lié à l'ESAT. Elle rappelle également qu'il n'y a qu'un bus à disposition et qu'il ne peut pas couvrir l'ensemble de territoire. L'ESAT prend déjà deux créneaux de trajet par jour. Et comme la réservation est au mois, les travailleurs de l'ESAT réservent dès l'ouverture des créneaux et privent un grand nombre d'utilisateurs de ce service au quotidien.

Marie-Line MICHEAU-HERAUD ajoute que dans le secteur de l'enfance, les établissements d'accueil pour enfants en situation de handicap contractualisent avec des transporteurs pour la mise en place d'un circuit de ramassage. L'ESAT pourrait faire la même chose.

Les élus s'accordent pour dire que l'ESAT doit trouver une solution pour ces travailleurs et ce que ce n'est plus à la CdC de prendre en charge les transports domicile-travail. Marie-Claude AGULLANA acte, par ailleurs, la mise en place de la prise en charge du domicile-travail pour des demandes de dépannages exceptionnelles et occasionnelles pour des situations spécifiques. Cette décision permettra également d'ouvrir les trajets à un nombre plus grand d'utilisateur.

Les élus font également remonter des retours négatifs des usagers concernant le traitement de leur demande auprès de la plateforme de réservation. Stéphanie LAGARDE demande à ce que l'ensemble des difficultés lui soit communiqué pour qu'elle puisse faire le lien avec la plateforme de réservation.

Marie-Claude AGULLANA poursuit sur la question du renouvellement des dossiers chaque année. Il est proposé d'allonger la durée de validité des cartes en fonction des demandes. Elle prend l'exemple des anciens combattants qui n'ont pas de nécessité de devoir renouveler une carte chaque année.

Il n'y a pas d'opposition à cette proposition.

Marie-Claude AGULLANA rappelle les destinations du service de transport :

- CREON : Radiologies, Laboratoires, Kinés, Spécialistes, Maison de retraite, MDS, Mission locale
- LORMONT : Spécialistes, Pôle Territorial de Solidarité ;
- CENON : Spécialistes (rue Camille Pelletan, Rue Cassagne et Rue Toulouse Lautrec), Pôle Emploi, Mission locale, Gare TER ;
- FLOIRAC : Spécialistes, Clinique du tondu, Centre Social et Antenne CAF ;
- SADIRAC : Kinés, Dentistes, Généralistes, Spécialistes, ESAT ;
- BORDEAUX : Clinique ophtalmologique rive droite ;
- CADILLAC : Mission locale ;
- BOULIAC : Centre commercial Auchan ;
- PORTETS : Gare TER ;
- BEAUTIRAN : Gare TER.

Il est proposé d'ajouter les destinations suivantes :

- CREON : EHPAD (8 bd de verdun), Centre médico-psychologique (40 rue Geynet), GEM (32 Rue Amaury de Craon), Secours catholique, Cabane à projets ;
- LORMONT : Polyclinique Bordeaux Rive droite ;
- CENON : Radiologie, Secours populaire ;
- CADILLAC : Centre hospitalier, Centre Médico Psychologique, spécialistes, France Services ;
- BOULIAC : Dans son ensemble.

Stéphanie LAGARDE précise que pour la commune de Bouliac, le transport a indiqué qu'il était possible de desservir tout le territoire. Elle ajoute qu'il n'y a pas de psychiatre sur la CdC, mais 3 spécialistes à Bouliac. Ce qui pourrait répondre à un besoin.

Anne-Claire DEVEVEY indique qu'il y a des spécialistes sur Cadillac conseillés par la tour de Gassie et des demandes d'usagers en ce sens. Il serait intéressant d'ajouter cette commune dans les destinations. Tania COUTY constate qu'il n'y a pas de cinéma ni de propositions culturelles. 80% des destinations concernent le médical ou les courses.



Anne-Claire DEVEVEY ajoute qu'il n'y a pas de piscine sur le territoire et la plus proche se trouve à Cenon.

Les élus actent que l'offre concernant les loisirs et la culture soit élargie à ce type de destinations (théâtre, médiathèque, cinéma ...).

Marie-Claude AGULLANA acte qu'il y a une réflexion à mener sur ce que les élus souhaitent offrir à la population. Les courses et les services médicaux sont indispensables. Les destinations de loisirs doivent faire partie de la réflexion.

Stéphanie LAGARDE ajoute qu'elle va se renseigner concernant les destinations de loisirs et les modalités auprès du transporteur. S'il est possible d'ajouter des lieux sans frais supplémentaires, les cinémas de Créon et de Cadillac (sous réserve des horaires de séance), la piscine de Cenon et de Bordeaux pourraient être soumis pour commencer.

Anne-Claire DEVEVEY ajoute qu'un certain nombre d'usagers ne participent pas aux activités du territoire, car ils ne peuvent pas se déplacer. Alors que c'est un service qui est actuellement proposé par le transport à la demande. Les usagers ne s'en saisissent pas. Ce serait un sujet à travailler.

Maryse PINOL alerte sur le fait que le chauffeur n'assiste pas toujours les usagers. C'est parfois aux aidants de faire monter ou descendre le bénéficiaire, ce n'est pas normal.

Stéphanie LAGARDE explique qu'il y a un 1 an pour travailler sur ce service : modifier les destinations, identifier les problématiques, augmenter le nombre de bénéficiaires, définir les modalités et conditions du transporteur pour faire des propositions pour la convention de 2027.

Par ailleurs, un rendez-vous avec l'ESAT va être fixé, pour leur laisser un délai leur permettant de trouver une autre solution pour les trajets domicile-travail. Le délai est fixé au 1^{er} janvier 2026.

INFORMATION	Présentation du projet d'accompagnement des seniors de la résidence autonomie et de la commune par le CCAS de Latresne
-------------	--

Agnès BARLET explique que jusqu'à la période COVID, la commune de Latresne disposait d'un mini bus financé par les annonces publicitaires. Ce mini-bus permettait de transporter les seniors de la résidence sur le territoire. Ce système a pris fin.

Actuellement, les bus de la CdC sont utilisés les mercredis et les week-ends. Elle explique que le CCAS de Latresne sollicite la Communauté de communes pour une mise à disposition d'un véhicule pour l'accompagnement des seniors pour les courses tous les mardis matin. Elle ajoute que beaucoup d'habitants de la CdC sont accueillis dans cette structure. Elle propose, qu'à terme, un dispositif de ramassage sur le territoire soit envisagé.

Marie-Claude AGULLANA précise que cela viendrait en doublon avec le transport à la demande. Elle ajoute que le trajet vers le centre commercial d'Auchan est prévu au TAD.

Patricia SIMON demande si ce transport serait gratuit pour les utilisateurs ?

Tania COUTY précise que la location actuelle des mini-bus par l'association sportive est à hauteur de 27€.

Agnès BARLET explique qu'auparavant les usagers payaient ce service.



Agnès Barlet demande s'il ne serait pas possible de réserver le transport à la demande le mardi matin pour les courses ?

Marie-Line MICHEAU-HERAUD demande si ça ne coûtera pas plus cher ?

Marie-Claude AGULLANA répond que oui, mais l'objectif du transport est qu'il soit utilisé sur la CdC. C'est aussi la solidarité. Elle n'est pas opposée à la proposition, mais c'est à travailler pour qu'à l'avenir ce service puisse être rendu sur toutes les communes. A déterminer si ce sera avec les mini-bus de la CdC ou le transport à la demande.

Tania COUTY explique que sur la commune de Saint Caprais de Bordeaux souhaite proposer des activités et sorties pour les seniors (Théâtre, cinéma...). Dans ce cadre, c'est la commune qui réserverait le bus. Elle demande à Madame BARLET, si c'est la commune qui fait la démarche ou la résidence ? Agnès BARLET répond que c'est le CCAS de Latresne.

Tania COUTY rejoint Marie-Claude AGULLANA sur le fait qu'il ne faut pas faire concurrence au transport à la demande en proposant des services similaires.

Anne-Claire DEVEVEY indique qu'il y a déjà un doublon transport à la demande et sécurité sociale. Le problème qui se pose aujourd'hui n'est pas le bon de transport délivré par les médecins pour le soin, mais bien de trouver des taxis. Elle pense que c'est un travail à mener. Elle explique que dans chaque commune il y a un emplacement pour les taxis. Or, les usagers ne trouvent pas de taxis pour les amener sur le lieu de leur rendez-vous médical.

Marie-Claude AGULLANA rappelle que la CdC n'a pas la compétence transport. Elle ajoute que les CdC alentours ont résolu plusieurs problématiques liées au transport.

Patricia SIMON revient sur la demande d'Agnès BARLET. Elle explique qu'aujourd'hui, dans le cadre du transport à la demande, il n'est pas possible de mettre en place ce qui vient d'être dit. Elle propose que dans l'immédiat soit acté la mise à disposition du mini-bus pour une matinée par semaine et d'étudier par la suite d'autres solutions.

Marie-Claude AGULLANA répond qu'elle est d'accord sur le principe. Il faudra par la suite définir si le transport à la demande a une utilité importante et s'il est possible de répondre à la demande en interne via la mise à disposition des mini-bus auprès des CCAS.

Tania COUTY pense que l'approche de la mise à disposition de mini-bus pour les CCAS est importante. C'est déjà le cas pour les associations sportives, en conséquence, pourquoi ne pas le faire pour les CCAS ?

Marie-Claude AGULLANA revient également sur la question du coût de ce transport. La modification des tarifs et le retrait de l'ESAT pour les trajets-domicile travail permettra de faire un premier bilan du coût de fonctionnement pour la CdC.

Hélène GOGA demande si la mise en place du transport à la demande doit obligatoirement être assurée par un prestataire extérieur. Il n'est pas envisageable de diversifier l'offre en ajoutant les mini-bus de la CdC ?

Marie-Claude AGULLANA indique que cela entraînerait la suppression de la subvention de la Région. Toutefois, il faut comparer le coût de dépense entre un fonctionnement avec le transport à la demande et la mise à disposition des mini-bus CdC.

Stéphanie LAGARDE explique qu'à partir de 2026, il va y avoir un nouveau marché pour janvier 2027 avec peut-être un nouveau transporteur.

Anne-Claire DEVEVEY ajoute qu'il serait alors possible de demander, dans ce nouveau marché, des tarifs groupes si le bus est rempli à la place d'une tarification individuelle sur un même trajet.

Patricia SIMON répond que c'est ce qu'il faut faire évoluer.

Marie-Claude AGULLANA ajoute qu'il y a tout un travail à faire sur les besoins :

- Mettre en place un service de taxi sur le territoire
- Définir des temps dédiés aux courses...

Anne-Claire DEVEVEY ajoute qu'il faut également être vigilants au niveau des contraintes des seniors qui ont des horaires pour le passage des infirmiers, des kinés, des aides à domiciles...

Tania COUTY précise qu'il faudrait peut-être lancer une étude de marché et une analyse des besoins sociaux du territoire.

Stéphanie LAGARDE ajoute qu'actuellement il y a déjà un service de transport pour les courses les mardis et jeudis. Ce qu'il faut étudier, c'est le taux de remplissage, mais également le lieu de résidence des utilisateurs. Il serait peut-être intéressant de définir un trajet au regard de ces demandes.

Patricia SIMON ajoute que les lignes de bus sur le territoire proposent également le centre commercial dans ces destinations. La problématique c'est qu'aujourd'hui tous les bus ne sont pas équipés pour accueillir des utilisateurs en situation de handicap.

INFORMATION DIVERSE

Anne-Claire DEVEVEY indique que la commune de Saint Caprais organise la semaine bleue au mois d'octobre et transmet le programme aux élus. Elle ajoute que des ateliers de sophrologies sont également mis en place pour les aidants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

La Secrétaire de séance



Patricia SIMON



La Vice-Présidente



Marie-Claude AGULLANA